

« *En vie de ferme* »

Notre charte – Adoptée le 1/03/2016

Nous sommes un groupe de passionnés, actrices et acteurs de nos territoires. Nous voulons faire découvrir notre métier de paysan(ne) dans le respect du vivant. Nous pensons contribuer, en transmettant nos valeurs, à créer du lien entre notre monde rural et les citoyennes et citoyens de demain. Nous cherchons à promouvoir l'agriculture durable, nous appuyant sur nos savoir-faire de terrain, nos fermes étant le support de notre démarche pédagogique.

Nous proposons aux groupes **des accueils pédagogiques sur nos fermes** ou **des interventions délocalisées** sur leurs lieux d'activités.

Nous travaillons en collectif et sommes en relation avec de nombreux partenaires des secteurs de l'éducation et de l'animation, du territoire ardéchois et au-delà.

Nous sommes accompagné(es) par la Fédération des CIVAM de l'Ardèche et Agri Bio Ardèche. Chacun(e) d'entre nous adhère à l'une de ces associations, qui coordonnent la mise en œuvre du projet « Accueils éducatifs » sous l'autorité du Comité de pilotage. Les Conseils d'Administration des deux associations ont un droit de regard sur les actions menées dans le cadre du projet et dialoguent avec le Comité de pilotage pour s'assurer de la cohérence entre les orientations des différentes instances. En cas de désaccord, ils sont décisionnaires en dernier recours.

Le Comité de pilotage est composé de 4 à 8 membres du réseau, sur la base du volontariat. Il est élu pour un an à

l'occasion de la journée collective organisée chaque année. C'est l'instance décisionnelle pour toute orientation donnée au projet, pour la coordination des actions de communication, pour la révision de la présente charte. Le Comité de pilotage valide l'adhésion au réseau des membres entrants.

Nous sommes des agricultrices et agriculteurs ou des cotisants solidaires ayant une activité de production, déclarés comme tels à la MSA. Notre groupe est ouvert à nos conjointes et conjoints, associés et salariés, et à des agricultrices et agriculteurs retraité.es de l'agriculture.

Nous nous engageons de façon formelle dans ce projet collectif et signons chaque année la présente charte. Lors d'une rencontre physique, notre candidature est soumise à la validation du Comité de pilotage qui est particulièrement attentif à la qualité de notre démarche pédagogique.



Nous nous acquittons d'une cotisation au projet dont le montant est fixé chaque année par le comité de pilotage. Une « période d'essai » est accordée aux fermes entrantes : deux accueils sont réalisés avant que la ferme ne s'engage effectivement dans le projet, ne s'acquitte de la cotisation annuelle et ne soit intégrée aux outils de communication.

Nous nous formons à l'accueil éducatif : chaque année, une journée collective est organisée à laquelle participent tous les membres du réseau. Une formation initiale de 3 jours est également proposée, et obligatoirement suivie par celles et ceux qui débutent dans l'activité d'accueil éducatif.



Nous contrôlons la qualité de nos accueils et nos démarches d'agriculture durable. Une visite préalable à l'adhésion au réseau est organisée par un.e membre du comité de pilotage et un(e) animateur(trice). Une dispense de visite préalable peut être accordée par le Comité de pilotage aux fermes déjà contrôlées au travers des démarches « De ferme en ferme », « Bienvenue à la ferme », « labellisation accueil paysan » ou « marque accueil du PNR des Monts d'Ardèche », déjà accompagnées par les associations CIVAM ou Agri Bio Ardèche.

Nous utilisons la grille d'évaluation « démarche d'agriculture durable » des CIVAM de l'Ardèche pour nous positionner, faire évoluer nos systèmes, et communiquer sur nos exploitations.

Nous signalons à nos assureurs notre activité d'accueil éducatif et fournissons au Comité de pilotage une attestation d'assurance responsabilité civile pour cette activité.

Nous harmonisons nos outils et moyens de communication. Toute communication sur le projet ne peut être que collective, viser l'ensemble des thématiques proposées et actions menées. La communication ciblée sur une seule ferme est proscrite. Nous actualisons régulièrement nos outils de communication (flyer, « catalogue », site internet).

Nous harmonisons nos modalités pratiques et nos tarifs. Les associations Agri Bio Ardèche et CIVAM centralisent les demandes d'interventions, les différentes prestations sont proposées à des tarifs similaires pour toutes les fermes du réseau. Ces tarifs, fixés annuellement par le comité de pilotage, sont fonction de la durée des accueils, des éventuels frais de déplacement, des coûts pédagogiques associés et du lieu de l'accueil (sur la ferme, en extérieur).

L'accueil physique des groupes, les interventions extérieures sont pilotés par celles et ceux qui travaillent habituellement sur la ferme.



Nous préparons les accueils avec les encadrants des groupes, qui eux-mêmes s'engagent à sensibiliser les participants. Pour cela, nous sommes disponibles avant la date fixée afin de présenter nos fermes et possibilités d'accueils.

Nous sommes à l'écoute des besoins et demandes des groupes.

Nous construisons pour chaque accueil un déroulé adapté à sa composition, à ses objectifs et à nos capacités pour la date choisie.

Nous prévoyons une date de repli en cas d'intempéries pouvant nuire sérieusement à la qualité de la visite.

Nous faisons le bilan de nos actions, avec les groupes accueillis, avec les animatrices du projet, et avec les autres fermes du réseau. Nous cherchons continuellement à améliorer nos pratiques.

Nous associons nos partenaires à la réalisation des accueils. Des interventions d'acteurs ardéchois de l'éducation à l'environnement et au développement durable sont par exemple possible sur nos fermes, en complémentarité avec notre offre pédagogique.